

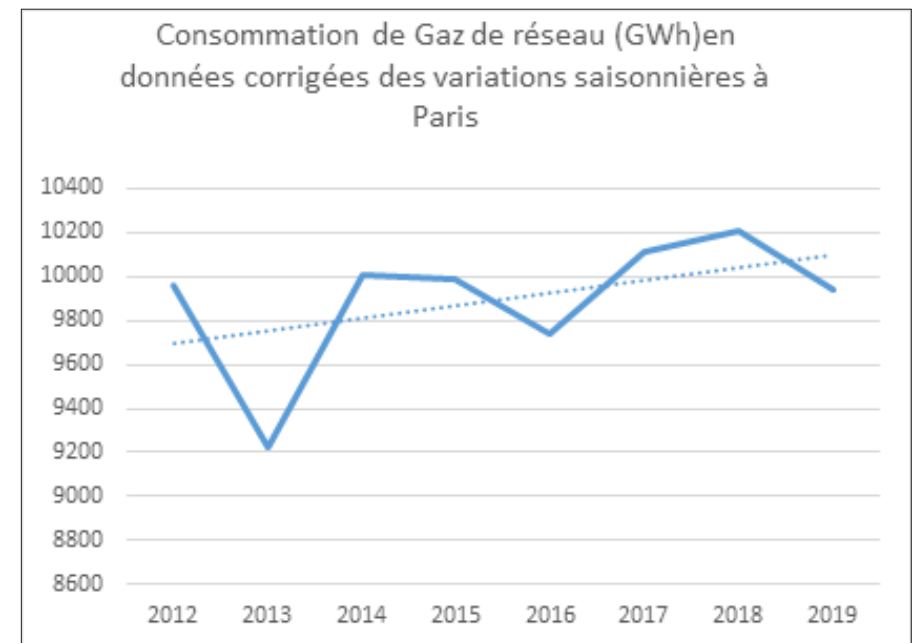
Ville de Paris : concession de la distribution du gaz et lutte contre le réchauffement climatique

Alors que les émissions mondiales de gaz à effet de serre n'ont jamais augmenté aussi rapidement, la France s'est donné l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le gaz naturel est une énergie fossile, responsable du quart des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France. Paris fait l'objet de la deuxième plus importante concession de gaz en France.

Dans ce contexte, la chambre régionale des comptes d'Île-de-France a examiné l'action de la Ville de Paris dans le cadre de son Plan Climat pour réduire l'impact du gaz naturel, première énergie de chauffe sur son territoire.

Un premier plan climat ambitieux accompagné de bons résultats sauf pour la consommation d'énergie

Paris a intégré très tôt dans sa politique, la volonté de lutter contre le réchauffement climatique en adoptant son premier Plan Climat dès 2007, cinq ans avant que la loi portant engagement national pour l'environnement l'impose. Elle s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire d'un quart, entre 2004 et 2020, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie de son territoire et d'intégrer une part de 25 % de renouvelables dans son bouquet énergétique.



Les bons résultats obtenus en 2018 par Paris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (- 20 %) ou d'intégration des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique (18 %) méritent d'être soulignés.

En revanche, Paris a pris beaucoup de retard sur la baisse de la consommation d'énergie, limitée à 5 % hors transports entre 2004 et 2018. En particulier, la consommation de gaz des bâtiments a augmenté sur la période en dépit des efforts importants de rénovation énergétique des logements sociaux. En effet, 51 000 logements ont été rénovés entre 2008 et 2019 en respectant le rythme de 4 500 logements par an, inscrit dans le Plan Climat.

L'objectif de développer le gaz renouvelable dans le cadre d'un bouquet énergétique toutefois non cohérent avec les prévisions nationales

La cible du nouveau Plan Climat de Paris adopté en 2018 est d'atteindre une ville neutre en carbone à horizon de 2050 et alimentée à 100 % en énergies renouvelables. Pour atteindre zéro émission intramuros, des réductions importantes des besoins énergétiques, de 35 % en 2030 et de 50 % en 2050, devront être réalisées. Ce qui passe nécessairement par la rénovation de tous les bâtiments, quelle qu'en soit la destination, et suppose d'accélérer le rythme des opérations.

En 2019, la Ville et GRDF ont renouvelé le contrat de concession pour la distribution du gaz qui arrivait à échéance. La Ville a voulu faire de ce contrat un outil au service de sa politique environnementale en obtenant l'engagement de GRDF à

contribuer aux baisses d'émissions de gaz à effet de serre et de développement du gaz renouvelable. Le soutien de GRDF est aussi financier puisque ses versements à la Ville sont passés de 0,75 M€ à 3 M€ par an.

Dans son dernier Plan Climat, la Ville de Paris a retenu un bouquet énergétique très favorable au gaz en tablant sur des hypothèses de disponibilité d'un gaz à 100 % renouvelable dès 2030 et d'une électricité sans nucléaire. Ces hypothèses ne sont pas celles du plan climat air énergie de la métropole du Grand Paris ni de la politique énergétique définie au niveau national dont les objectifs sont inscrits à l'article L. 100-4 du code de l'énergie.

La chambre formule quatre recommandations